VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol, le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Le lot Lot No 1 mesurant 21 pieds 6 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez et le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur celle le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, connu par le No 12 sur un devis marqué C. Lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rampart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rampart et comprenant un magasin et résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pillié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rampart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pillié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rampart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rampart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

7° Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large sur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magasine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magasine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un certificat d'arpentage de E. Pillié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprenant un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magasine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magasine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magasine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magasine, 95 pieds, 3 pouces 6 lignes et 111 pieds, 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magasine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pillié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magasine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pillié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprenant une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées ou ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pillié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasine, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasine et contiennent un magasin avec chambres au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite, mesurant 31 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Hickerville, maintenant le No 584, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André, et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pillié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles; le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

Foin! Foin!

(2) WAGONS DE FOIN DE PRAIRIE (2)

Mercredi, le 20 janvier 1909, à 11 heures a. m.,

Aux Hangars de la T. & P. R. R. Co., au pied de la rue Thalie.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des actes 124 de 1890 et 167 de 1898, par ordre de la T. & P. R. R. Co., et pour le compte de qui cela peut concerner, à l'endroit et l'heure désignés ci-dessus.

2 wagons de Foin de Prairie char T. & P. 15111—ex—A. T. & S. F. 33999. Char T. & P. 14750 ex—A. T. & S. F. 41050, les deux chars expédiés de Manvel, Tex., consignés et notifiés à l'ordre de T. S. Edwards, N. O.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 jan—10 17 20

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ENCOIGNURE DE COMMERCE, Cottages Simple et Double et Terrains pour construire.

QUATRIÈME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Singer, (née) Walzer,

No 88,099—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI, le 18 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 14 janvier 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'encoignure de commerce comprenant le cottage double à un étage, en bois, Nos 2801 et 2803 avenue Jackson, coin de la rue Willow.

L'encoignure est louée comme épicerie et résidence et l'intérieur à louer comme résidence, contenant 4 chambres. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 398, borné par les rues Jackson, Willow, Joséphine et la rue Claiborne, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson par 92 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis d'arpentage daté du 30 décembre 1908 par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, annexé à un inventaire de cette succession pris par John Bassich Jr, notaire, le même jour. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur ledit devis et forme l'encoignure des rues Willow et Jackson.

2° Le cottage double en bois à un étage Nos 2805 et 2807 avenue Jackson contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est contigu au ci-dessus dans le même district et ilet et est désigné comme lot B sur ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer, et mesurant d'après le même devis 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de soixante-dix pieds entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2129 rue Willow contigu dans le fond aux propriétés ci-dessus décrites. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet, mesurant d'après ledit devis 23 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Willow, sur une première profondeur de 30 pieds sur la ligne entre ledit lot désigné comme le lot C, sur ledit devis, et ledit lot A par une deuxième largeur de 22 pieds sur la prolongation de la ligne du lot A le plus près de la rue Claiborne par une 2me profondeur de 30 pieds vers la rue Claiborne, sur la ligne entre ledit lot C et le lot B sur une largeur de 45 pieds, 8 pouces, 4 lignes dans le fond et par une profondeur de 60 pieds sur la ligne dudit lot C le plus près de la rue Joséphine et s'étendant vers la rue Claiborne.

Le premier dit lot décrit étant la largeur entière et façade à la rue Jackson de 30 pieds sur 92 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 8, et ledit lot B est composé de la largeur entière de 30 pieds sur 70 pieds de la profondeur d'un lot désigné par le numéro 9, faisant face à la rue Jackson, et ledit lot C sur ledit devis est composé de la portion du fond dudit lot 8, 23 pieds 8 pouces 4 lignes sur 30 pieds de sa largeur et la portion du fond 45 pieds 8 pouces et 4 lignes de la profondeur dudit lot 9 par sa largeur. Lesquels dits lots 8 et 9 sont désignés sur un plan en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, daté du 8 février 1868, dans l'ilet 398, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson sur 115 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 formant l'encoignure des rues Jackson et Willow. Acquis par August Singer durant la communauté par achat de Richard P. Dwyer et ale pardevant A. Hero, notaire, le 23 octobre 1895.

4° La bâtisse en bois à un étage située dans le Quatrième District de cette ville, comme un lot de terre dans l'ilet numéro 399 borné par les rues Jackson, Willow, Claiborne et Philip, désigné par la lettre B, sur un devis et arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12me jour de janvier 1909 et annexé à un inventaire de cette succession pris le 30 décembre 1908 et mesurant d'après ledit devis 30 pieds de face à la rue Jackson, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles.

5° Le lot de terre pour construire avec tous les droits, etc., désigné sur ledit devis par C. Uncas Lewis, par la lettre C dans le fond dudit lot B et le lot A sur ledit devis; ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Willow, la même largeur dans le fond, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot C ci-dessus décrit originalement forme une partie de deux lots désignés par les numéros 1 et 18 sur un devis auparavant fait par ledit C. Uncas Lewis, député-voyer, le 15 janvier 1903, annexé à un acte d'acquisition, mesurant d'après le même devis 30 pieds de face chacun à la rue Jackson sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles. No 1 formant l'encoignure des rues Willow et Jackson. Ledit lot B étant la largeur entière et façade sur ledit lot 18, sur 86 pieds de sa profondeur et ledit lot C sur ledit devis de 12 janvier 1909 par C. Uncas Lewis, étant composé de la portion du fond de 30 pieds de la largeur desdits lots 18 et 1.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage bien habité et qui s'améliore et sont près des lignes de chars. Désirable pour habitation ou placement par des petits capitalistes.

Conditions—Une moitié ou plus ou tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, billets payable en un an avec sept pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dûes et exigible en 1909, en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat devant être requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant John Bassich Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat.

17 jan—17 24 31—fév 7 14 18

VENTES A L'ENCAN

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages.

807-809 rue Tchoupitoulas.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé du 19 janvier 1909, au No 87 102, James M. Gowan et als vs Mme Julia Anderson et à ses adressé je vendrai JEUDI le 25 février 1909, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Foucher (maintenant Constance) et St-Joseph, lequel dit lot mesure vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cinquante-et-un pieds sur la ligne de la propriété Joubert, cinquante-trois pieds six pouces sur la ligne de la propriété de Chas Byrne, et dix neuf pieds en largeur dans le fond d'après un plan de John Schreiber, le 20 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Masureau, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance non payée devant être garantie par lien de vendeur billets payable en une et deux ans après leur date en montant égal et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1909 et payer pour tout les frais de la vente. Acte de vente pardevant E. T. Henriques notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.

Thos D. Flynn, avocat.

20 jan—20 24 31—fev 7 14 21 25

Jas A. Brennan. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Clara Dusang, femme de Léon Lamothe—No 87,984.

Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI 27 janvier 1909, à 11 heures a. m., dans la susdite succession, à la Brennan Commission Plant, coin des rues Canal et Marais, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

JAS. A. BRENNAN, Encanteur.

Bureau 733 rue Union.

17 jan—17 21 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

"Dry Goods", Mercerie, Feux d'artifice, Vitrines, Comptoir, Meubles de maison.

Sur les lieux 2212-14 rue Howard, entre les rues Philip et Perdière. — Succession de Mme Veuve Mary Maloney.—Cour Civile de District, Division A.—No 88,200.

IL sera vendu à l'enchère publique, SAMEDI, le 23 janvier 1909, à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 janvier 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, le contenu entier du magasin de "Dry Goods" et merceries ayant bon stock, consistant de "Dry Goods", merceries, meubles de maison, vitrines, comptoirs, etc.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN et FILLE.

Bureau 733 rue Union.

13 janv—13 17 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St-Thomas,

Avec bâtisse dans la cour, contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de face, 105 pieds de largeur dans le fond.

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds.

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Margaret Manning, née O'Shoughnessey.

No 83,457—Division A, et succession de John Manning, 83,458—Division B, consolidées.

MARDI, 9 FEVRIER 1909, à midi, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendue la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, St-Thomas et Tchoupitoulas, mesurant soixante et onze (71') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds huit (8") six (6"') lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix-sept (177') pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7") lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1841 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant J. B. Grinage, notaire.

8 jan—8 10 17 24 31—fév 7 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Dennis J. Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,408—Division B—Attendu que George A. Wagatha a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis J. Duffy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Parkerson & Brunn, avocats.

14 jan—14 18 23

Succession de Nicholas Gras

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,406—Division A—Attendu que Edwin Gregory a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Gras décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas Leisque, avocat.

14 jan—14 18 23

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.

No 87,560—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 32 sur un plan No 302 en référence de Theo Guyol, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au ci-dessus dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant six sept pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante-cinq pieds tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 352-5 7 rue Nord Diamond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par les billets du lien de vendeur, payables en un et deux ans après la date portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement, intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; les frais de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Bailey, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau No 910 rue Gravier.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

U. FAURT, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 2313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet,

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Dossier No 87 431 — Succession de John Clegg. En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 87 431, dans l'affaire intitulée Succession de John Clegg, ledit ordre daté et signé le 5 jan ier 1909 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à 9 30 heures a. m., sur les lieux 1325 avenue S. Carrollton, MARDI, le 26 janvier 1909, les meubles et effets mobiliers appartenant à ladite succession, comme il est complètement décrit dans l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant. J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

15 jan—15 17 24 26

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Day.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage simple 1419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

ST. B. Walker, B. Y. Wolfe, avocats.

13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE

SAMEDI, le 23 janvier 1909—Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans.—Un lot de meubles de maison pour être vendu sur les lieux No 1419 rue Marigny, à 11 heures A. M.

Par un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 janvier 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire. Conditions—Comptant. PETER GALLAGHER, Encanteur.

T. B. Walker, B. Y. Wolfe, avocats.

13 jan—13 17 22

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire, daté du 10 octobre 1903, enregistré dans